

LE CRIME DU CAPITAIN. ROMAN PAR M. LOUIS REYNAUD.

Le 2 septembre 1855, les armées alliées de la France, de l'Angleterre, de la Prusse et de la Russie, se trouvaient campées sur les bords du Caucase, dans le pays de Géorgie.

Un officier français, le capitaine Malory, avait été nommé à la tête d'une compagnie de sapeurs. Il était un homme de bien, d'une famille honorable, et d'un caractère ferme.

Un jour, pendant une tournée de reconnaissance, il fut témoin d'un crime atroce. Un soldat français avait tué un officier turc, et avait emporté son corps.

Malory fut chargé de retrouver le corps et de l'enterrer avec les honneurs militaires. Mais, au lieu de le retrouver, il découvrit une autre scène.

Il trouva le corps d'un officier turc, mais il était mort depuis longtemps. Malory fut obligé de se retirer, et de rapporter à son supérieur ce qu'il avait vu.

Le capitaine Malory fut accusé de complicité dans le crime. Il fut arrêté et conduit à la prison. Mais, pendant sa détention, il découvrit des choses qui le convainquirent de son innocence.

Il fut relâché et retourna à son poste. Mais, quelques jours après, il fut de nouveau arrêté. Cette fois, c'était pour un autre crime.

Malory fut accusé d'avoir tué un officier turc. Il fut condamné à mort. Mais, pendant son procès, il découvrit des choses qui le convainquirent de son innocence.

Il fut relâché et retourna à son poste. Mais, quelques jours après, il fut de nouveau arrêté. Cette fois, c'était pour un autre crime.

Malory fut accusé d'avoir tué un officier turc. Il fut condamné à mort. Mais, pendant son procès, il découvrit des choses qui le convainquirent de son innocence.

Il fut relâché et retourna à son poste. Mais, quelques jours après, il fut de nouveau arrêté. Cette fois, c'était pour un autre crime.

Malory fut accusé d'avoir tué un officier turc. Il fut condamné à mort. Mais, pendant son procès, il découvrit des choses qui le convainquirent de son innocence.

Il fut relâché et retourna à son poste. Mais, quelques jours après, il fut de nouveau arrêté. Cette fois, c'était pour un autre crime.

Malory fut accusé d'avoir tué un officier turc. Il fut condamné à mort. Mais, pendant son procès, il découvrit des choses qui le convainquirent de son innocence.

Il fut relâché et retourna à son poste. Mais, quelques jours après, il fut de nouveau arrêté. Cette fois, c'était pour un autre crime.

Malory fut accusé d'avoir tué un officier turc. Il fut condamné à mort. Mais, pendant son procès, il découvrit des choses qui le convainquirent de son innocence.

Il fut relâché et retourna à son poste. Mais, quelques jours après, il fut de nouveau arrêté. Cette fois, c'était pour un autre crime.

Malory fut accusé d'avoir tué un officier turc. Il fut condamné à mort. Mais, pendant son procès, il découvrit des choses qui le convainquirent de son innocence.

COMPAGNIE GENERALE FRANÇAISE DE NAVIGATION. BUREAU CENTRAL, 10, RUE DE LA PAIX, PARIS.

Compagnie de Ligne de Steamers d'Etat. Services réguliers entre les ports de France, d'Algérie et de Tunisie.

Compagnie de Vapeurs du Nord. Services réguliers entre les ports de France et de Belgique.

Compagnie d'Assurance Mutuelle. Services d'assurance pour les biens et les personnes.

Compagnie d'Assurance Mutuelle. Services d'assurance pour les biens et les personnes.

Compagnie d'Assurance Mutuelle. Services d'assurance pour les biens et les personnes.

Compagnie d'Assurance Mutuelle. Services d'assurance pour les biens et les personnes.

Compagnie d'Assurance Mutuelle. Services d'assurance pour les biens et les personnes.

Compagnie d'Assurance Mutuelle. Services d'assurance pour les biens et les personnes.

Compagnie d'Assurance Mutuelle. Services d'assurance pour les biens et les personnes.

CHEZ E. I. ZELL, à l'angle des rues Canal et Carondelet, NOUVELLE-ORLEANS.

VAPEURS. ARRANGEMENT D'ETÉ. Services de navigation estivale.

Grand Chemin de Fer de Jackson. Services de voyageurs et de marchandises.

Grand Chemin de Fer de Pontchartrain. Services de voyageurs et de marchandises.

Compagnie d'Assurance Mutuelle. Services d'assurance pour les biens et les personnes.

Compagnie d'Assurance Mutuelle. Services d'assurance pour les biens et les personnes.

Compagnie d'Assurance Mutuelle. Services d'assurance pour les biens et les personnes.

Compagnie d'Assurance Mutuelle. Services d'assurance pour les biens et les personnes.

Compagnie d'Assurance Mutuelle. Services d'assurance pour les biens et les personnes.

Compagnie d'Assurance Mutuelle. Services d'assurance pour les biens et les personnes.

CHARTRE. CHARTRE. CHARTRE. Services de navigation.

CHARTRE. CHARTRE. CHARTRE. Services de navigation.

CHARTRE. CHARTRE. CHARTRE. Services de navigation.

CHARTRE. CHARTRE. CHARTRE. Services de navigation.

CHARTRE. CHARTRE. CHARTRE. Services de navigation.

CHARTRE. CHARTRE. CHARTRE. Services de navigation.

CHARTRE. CHARTRE. CHARTRE. Services de navigation.

CHARTRE. CHARTRE. CHARTRE. Services de navigation.

CHARTRE. CHARTRE. CHARTRE. Services de navigation.

CHARTRE. CHARTRE. CHARTRE. Services de navigation.